

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE MOISSIEU-SUR-DOLON
Séance du 9 septembre 2020**

Conseillers en exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14
Pouvoir : 1

L'an deux mil vingt, le 09 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de MOISSIEU SUR DOLON dûment convoqué s'est réuni, sous la présidence de Monsieur MANIN Gilbert, Maire.

Le Conseil Municipal a été convoqué le 1^{er} septembre 2020

Etaient présent :

MANIN Gilbert - GERLAND Luc - PIOLAT Guillaume - PRAT Louise - ROSTAING Sylvie - DAVEAU Christine - CARVALHO Gilbert - GAY Joëlle - SALOMON Morgan- GENEVE Raymonde - POIZAT Bruno - TIBLE David - MAISONNAT Fabrice.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : ESTATOFF Mickaël – RODRIGUES Kelly

Pouvoir : Madame RODRIGUES Kelly à Monsieur CARVALHO Gilbert

Monsieur Guillaume PIOLAT a été désigné comme Secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Poursuite de l'étude pour un parc éolien – prendre délibération
- Vente du lot n°1 – Le Parking des Albergeries – prendre délibération
- Vente du lot n°2 – Le Parking des Albergeries – prendre délibération

Questions Diverses

- Désignation des représentants communaux au sein des commissions communautaires

1- Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 08 juillet 2020 – approbation

Monsieur le Maire fait lecture du compte-rendu et invite les membres du Conseil Municipal à l'approuver

Adopté à l'unanimité

2- Poursuite de l'étude pour un parc éolien

Par délibération du 13 février 2015 n°2015/0039, le Conseil Municipal de la commune de Moissieu-Sur-Dolon s'est prononcé par 10 voix pour et 4 abstentions, pour l'étude de faisabilité d'un projet de parc éolien en forêt indivise de Taravas situé à Moissieu-Sur-Dolon.

Le Maire rappelle à l'Assemblée que le schéma régional éolien, validé à l'automne 2012 par le Préfet de Région, avait classé notre territoire en zone favorable pour le développement éolien, dans le cadre de la directive européenne n° 2001/77/CE du 27 septembre 2001, visant à mettre en œuvre une nouvelle politique énergétique préconisant, entre autre, l'utilisation des énergies renouvelables pour la production d'électricité afin d'atteindre l'objectif de 20% de la consommation globale.

5 développeurs de parc éolien avaient présenté la faisabilité d'un projet allant de 5 à 10 mâts dans la forêt de Taravas aux conseils municipaux des communes de Bellegarde-Poussieu, Moissieu-Sur-Dolon et Pact, propriétaires indivis de cette forêt

Conformément aux engagements de 2015, le vote négatif d'une des trois communes concernées entraînera l'annulation de l'étude sur le territoire de la forêt de Taravas.

A la demande de Monsieur le Maire et après accord des membres du Conseil Municipal, le vote s'effectue à bulletin secret.

Au final, le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

| | |
|--|----|
| Nombre de bulletins : | 14 |
| A déduire (bulletins blancs) | 00 |
| Reste pour le nombre de suffrages exprimés : | 14 |
| Majorité absolue : | 07 |

Ont obtenu :

| | |
|-----------------------------------|----------------|
| POUR la continuité de l'étude : | 07 (sept) voix |
| CONTRE la continuité de l'étude : | 07 (sept) voix |

Considérant qu'il y a majorité lorsque le nombre de votes favorables est supérieur au nombre de votes défavorables,

Considérant qu'en cas d'égalité de votes, la décision est rejetée puisqu'il n'y a pas de majorité (article L.2121-20 du CGCT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **SE DECLARE DEFAVORABLE** à la continuité de l'étude pour un projet de parc éolien,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'instruire ce dossier et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

3- Vente terrain lot n°A (n°1), cadastré ZE 271 – Lotissement « Le Parking des Albergeries »

Le Maire informe l'assemblée d'une demande de Monsieur et Madame OLIVIER Anthony pour l'acquisition du lot n°A (n°1), parcelle cadastrée ZE 271, d'une superficie de 872 m², au lotissement « Le Parking des Albergeries ».

Il propose de fixer le prix du lot n° A (n°1) à 63 000 euros net vendeur pour la commune de Moissieu-Sur-Dolon (TVA comprise),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **FIXE** le prix de vente du lot n° A (n°1) à la somme de 63 000 euros net vendeur pour la commune de Moissieu-Sur-Dolon (TVA comprise),
- **DECIDE** de vendre le lot n° A (n°1), cadastrée ZE 271, d'une superficie de 872 m², à Monsieur et Madame OLIVIER Anthony, au prix fixé ci-dessus,
- **CHARGE** le Maire de faire établir un compromis de vente puis la vente définitive par l'office notarial de Beaurepaire,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

4- Vente terrain lot n°B (n°2), cadastré ZE 272 – Lotissement « Le Parking des Albergeries »

Le Maire informe l'assemblée d'une demande de Monsieur MASSON Jérôme et Madame DUMONTEL Célia pour l'acquisition du lot n°B (n°2), parcelle cadastrée ZE 272, d'une superficie de 800 m², au lotissement « Le Parking des Albergeries ».

Il propose de fixer le prix du lot n° B (n°2) à 56 000 euros net vendeur pour la commune de Moissieu-Sur-Dolon (TVA comprise),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **FIXE** le prix de vente du lot n° B (n°2) à la somme de 56 000 euros net vendeur pour la commune de Moissieu-Sur-Dolon (TVA comprise),
- **DECIDE** de vendre le lot n° B (n°2), cadastrée ZE 272, d'une superficie de 800 m², à Monsieur MASSON Jérôme et Madame DUMONTEL Célia, au prix fixé ci-dessus,
- **CHARGE** le Maire de faire établir un compromis de vente puis la vente définitive par l'office notarial de Beaurepaire,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

5- Questions diverses

- Désignation des représentants communaux au sein des commissions communautaires.

Monsieur le Maire présente les différentes commissions communautaires afin que les conseillers puissent proposer leur candidature.

Ci-après la liste des commissions et leur représentant :

| | |
|---|------------------|
| - Finances | Gilbert MANIN |
| - Agriculture | Morgan SALOMON |
| - Economie/Entreprises | Gilbert MANIN |
| - Aménagement du territoire/Urbanisme | Gilbert CARVALHO |
| - Tourisme/Commerce de proximité/Artisanat | Gilbert MANIN |
| - Grand cycle de l'eau | Bruno POIZAT |
| - Culture/Patrimoine | Christine DAVEAU |
| - Politique de la ville-CISPD-Santé-Affaires sociales . | Louise PRAT |
| - Emploi-Insertion | Raymonde GENEVE |
| - Environnement et Développement durable | Gilbert CARVALHO |
| - Mobilités-Transports | Gilbert MANIN |
| - Voirie | Gilbert MANIN |
| - Petite Enfance/Enfance/Jeunesse | Sylvie ROSTAING |
| - Logement/Gens du voyage | Louis PRAT |
| - Sport | Bruno POIZAT |
| - Numérique | Joëlle GAY |
| - Communication | Joëlle GAY |
| - Equipements communautaires | Gilbert CARVALHO |

- Désignation d'un conseiller municipal en charge des questions de défense

Monsieur le Maire fait lecture du courrier préfectoral transmis le 16 juillet dernier ayant pour objet la désignation d'un conseiller municipal en charge des questions de défense.

Après discussion, Morgan SALOMON et Guillaume PIOLAT se propose pour cette mission.

Le Conseil Municipal valide leur candidature et désigne Messieurs Morgan SALOMON et Guillaume PIOLAT comme correspondants défense.

- Travaux montée du Murs

Les travaux du cheminement « Mode Doux » sont en phase d'achèvement.

La commune a commandé à l'entreprise MARCHAND la pose de piquets et Monsieur le Maire demande aux Conseillers des volontaires (élus ou non) afin de poser le grillage.

- Balcon des Alpes

Les volontaires pour la pose du grillage montée des Murs sont également invités à aider pour recréer la première marche qui mène au Balcon de Alpes afin de sécuriser la montée.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.